

Facilitons l'évaluation des motions

Gabriel Voirol (PLR)

Lorsqu'une motion parlementaire est déposée, il appartient à chaque député de faire une évaluation personnelle des intérêts en jeu, et ceci en rapport avec la méthode proposée pour la réalisation de ladite intervention. Il faut, à cette fin, non seulement tenir compte de l'objectif visé et de la manière de le réaliser, mais également prendre en compte de nombreux critères d'appréciation, comme, entre autres, les ressources humaines nécessaires, le coût global pour l'Etat et le bénéfice pour la société.

La situation financière actuelle de l'Etat accentue l'importance que doit prendre l'évaluation de l'impact financier et humain de la réalisation des motions. Or, l'évaluation de l'impact financier de la réalisation de ces dernières est souvent absente dans les prises de positions du Gouvernement.

Par la présente motion, nous demandons donc au Gouvernement d'estimer grossièrement l'impact financier, en tenant compte à la fois des coûts et des bénéfices issus de la réalisation de chaque motion déposée, et de l'indiquer dans sa prise de position y relative.

Gabriel Voirol (PLR)

Co-signataires

- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Edgar Sauser (PLR)
- Pierre Parietti (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Irène Donzé (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Yann Rufer (PLR)

Intervention déposée officiellement le 25 janvier 2023